

# PROSPECTUS SIMPLIFIE

## PARTIE A STATUTAIRE

### PRESENTATION SUCCINCTE

- ▶ **Code ISIN** : FR0010187997
- ▶ **Dénomination** : CA MONE 3 MOIS
- ▶ **Forme juridique** : FCP de droit français.
- ▶ **Société de gestion** : Amundi.
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation** : CACEIS Fastnet.
- ▶ **Durée d'existence prévue** : Ce FCP a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
- ▶ **Dépositaire** : CACEIS BANK
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet PricewaterhouseCoopers
- ▶ **Commercialisateurs** : Groupe Crédit Agricole, ensemble des agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole en France.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : Monétaire euro.
- ▶ **Objectif de gestion** : L'objectif de gestion du FCP vise à offrir aux investisseurs une performance égale à l'EONIA Capitalisé diminuée des frais de gestion et de fonctionnement du fonds.
- ▶ **Indicateur de référence** : L'indicateur de référence est l'EONIA capitalisé.

L'EONIA exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par le SEBC (Système Européen de Banques Centrales) comme la moyenne des taux des transactions réalisée sur le marché monétaire de l'euro pratiqué par un panel de banques internationales. Son évolution dépend de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne.

L'EONIA capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap).

- ▶ **Stratégie d'investissement** :

L'univers d'investissement du fonds est centré sur les instruments du marché monétaire et obligataire.

L'équipe de gestion étudie les opportunités d'investissement parmi ces instruments en sélectionnant ceux qui offrent un rendement proche ou supérieur à l'EONIA. A ce titre, elle s'appuie sur une équipe d'analyse crédit et sur une équipe de négociation.

L'ensemble des actifs susceptibles d'être utilisés doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Direction des Risques chargée de définir pour les émetteurs une limite maximum en montant et en durée

Les investissements sont effectués sur des titres monétaires ou obligataires émis par des entités présentant une notation minimale de A- dans l'échelle de notation S&P ou Fitch ou de A3 dans celle de Moody's.

Le fonds a vocation à être investi à 100 % de l'actif net dans les actifs suivants :

- des titres d'Etat de la zone Euro sous forme de pension ou de titres à court terme.
- des Bons du Trésor ou obligations à court terme émis par les Etats de la zone euro ayant une maturité inférieure à deux ans
- des Certificats de dépôts
- des London CD's
- des Billet de Trésorerie de la zone Euro
- des FRN et obligations
- des BMTN
- des EMTN

Les Asset Backed Securities et Mortgage Back Securities, utilisés dans un but de diversification des supports d'investissements, ne pourront représenter plus de 20 % de l'actif net.

Les Euro Commercial Paper, les US Commercial Paper et les Asset Backed Commercial Paper ne pourront représenter plus de 10 % de l'actif net. Ils seront couverts du risque de change par l'utilisation de produits dérivés.

Le fonds peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en actions ou parts d'OPCVM coordonnés ou non et/ou de fonds d'investissement cotés ou non. Ces OPCVM et fonds d'investissement peuvent être gérés par la société de gestion ou une société liée afin d'ajuster la trésorerie du Fonds au jour le jour.

Les stratégies d'investissement de ces OPCVM et fonds d'investissement sont compatibles avec celle de l'OPCVM.

Les dérivés sont utilisés uniquement dans un but de couverture des risques de taux, de change et de crédit. Les dérivés de crédit (Credit Default Swap) sont utilisés dans un but de protection contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur. L'engagement du fonds issu des dérivés et des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres est limité à 100 % de l'actif net.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisé dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

► **Profil de risque :**

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.*

Les principaux risques liés à la classification sont :

- risque de taux : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité qui, pour l'OPCVM, est quasi nulle.  
En période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser marginalement.

Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

- risque de crédit : il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Les autres risques sont :

- risque de perte en capital
- risque de contrepartie

Le détail de l'ensemble des principaux risques encourus de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** : Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes morales.

Ce fonds est destiné aux investisseurs recherchant une performance liée au marché monétaire euro.

La durée minimale de placement recommandée est de **3 mois**.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

### ► Frais et commissions :

#### Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux</b>
<i>Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Néant</i>
<i>Commission de souscription acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Néant</i>
<i>Commission de rachat non acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Néant</i>
<i>Commission de rachat acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Néant</i>

#### Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

<b>Frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux</b>
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net déduction faite des actions ou parts d'OPCVM	0,15 % l'an TTC maximum
Commission de surperformance	Néant	Néant

Commissions de mouvement : Perçue par le dépositaire		Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place
----- → Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les autres instruments	Prélèvement sur chaque transaction	----- Montant maximum de 1 euro par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0.10% selon les instruments (titres, change,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la note détaillée.

► **Régime fiscal :**

Avertissement :

*L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.*

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures 25, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J.

- **Minimum de la première souscription :** 1 part
- **Minimum des parts souscrites ultérieurement :** 1 part

Les souscriptions et les rachats s'effectuent en millièmes de parts au-delà des minima de souscriptions.

- **Montant d'origine de la valeur liquidative :** 152 449 euros
- **Etablissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats :** agences des Caisses Régionales du Crédit Agricole en France, Amundi et CACEIS Bank.

*L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.*

*En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.*

- **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.
- **Date de clôture de l'exercice :** dernier jour de bourse du mois de décembre.
- **Date de clôture du premier exercice :** 31 décembre 1997.

► **Affectation des résultats :** Capitalisation

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative du FCP est disponible sur simple demande auprès d'Amundi et sur son site internet ([www.amundi.com](http://www.amundi.com)).

► **Devise de libellé des parts** : euro.

► **Date de création** : Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 16 juillet 1996. Il a été créé le 29 juillet 1996.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Amundi – Service Relations Caisses et Filiales-, société anonyme, 90, boulevard Pasteur – 75015 PARIS.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenus auprès de votre conseiller habituel.

**Date de publication du prospectus : 02 mars 2010.**

Le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

## PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0010187997

Devise de référence: EUR

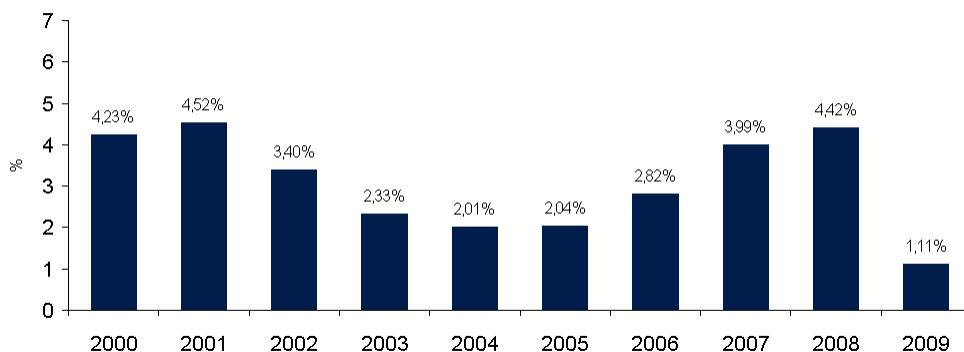
**AVERTISSEMENT**

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2009

100.00% EONIA CAPITALISE (O.I.S.) (BASE 360)

### ■ PERFORMANCES AU 31/12/09



### ■ PERFORMANCES AU 31/12/09

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>CAAM MONE 3 MOIS</b>	1,11%	3,17%	2,87%
100% EONIA CAPITALISE (O.I.S.) (BASE 360)	0,73%	2,90%	2,75%

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

## ■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/12/09

Frais de fonctionnement et de gestion	0,15%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	N/A
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,03%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,03%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,18%

## ■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/12/09

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	11,98%
Titres de créance	2,28%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

15/07/10

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.